



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.30/19/Add.1

17 juin 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Candidats au poste de Directeur général

Note du Secrétariat

Additif

1. Depuis la publication du document IDB.30/19, le 2 mai 2005, le Président du Conseil du développement industriel, S. E. M. O. Zniber (Maroc), a été informé du retrait du candidat de l'Irak, M. Sami Raouf Al-Araji, au poste de Directeur général de l'ONUDI. La communication de la Mission permanente de l'Irak datée du 16 juin 2005 est annexée au présent document.

2. Ainsi, au 17 juin 2005, les candidatures au poste de Directeur général sont les suivantes:

M. Kipkorir Aly Azad Rana (Kenya)

M. Abel J. J. Rwendeire (Ouganda)

M. Kandeh K. Yumkella (Sierra Leone)

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Annexe

Mission permanente de l'Irak
Vienne

N°: 14/2005

Date: 16/6/2005

La Mission permanente de la République d'Irak auprès de l'ONUDI présente ses compliments au Président du Conseil du développement industriel de l'ONUDI et, se référant à sa note n° 3/2005 du 4 avril 2005, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République d'Iraq a décidé de retirer la candidature de M. Sami Raouf Al-Araji au poste de Directeur général de l'ONUDI.

Le Gouvernement de la République d'Iraq a pris cette décision par honneur et par respect pour l'accord général intervenu entre les groupes régionaux, ainsi que par volonté de maintenir les relations cordiales qu'il entretient avec les États d'Afrique. Il tient à souligner qu'il sera en droit de proposer des candidats pour les postes qui se libéreront dans l'avenir à l'ONUDI et dans d'autres organisations internationales, et il invite donc tous les États des groupes régionaux à lui apporter leur soutien, considérant que l'Iraq a, pendant des années, pour les raisons que l'on sait, été privé d'exercer son droit naturel à occuper de tels postes. À cet égard, la Mission permanente de la République d'Iraq serait très reconnaissante au Président du Conseil de bien vouloir faire distribuer la présente note à tous les membres des groupes régionaux.

La Mission permanente de la République d'Iraq à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Président du Conseil les assurances de sa très haute considération.

S. E. M. Omar Zniber
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONUDI
Président du Conseil du développement industriel

s/c Madame Jeannie Orłowski
Centre international de Vienne
B.P. 300
A-1400 Vienne